

AAP MCAE – projet APIL

DOCUMENT DE SYNTHÈSE POUR DIFFUSION NATIONALE

Titre	APIL : L'Agroforesterie aux pieds des Pyrénées, carrefour des Innovations et créatrice de Liens entre agriculteurs.
Région	Occitanie
Département	Ariège
Territoire	Nord-est de l'Ariège
Nombre d'agriculteurs impliqués	44 agriculteurs adhérents à l'association Bois Paysan (porteuse du (GIEE Bois Paysan) dont 28 agriculteurs labellisés.
Structure porteuse	Chambre d'agriculture de l'Ariège
Durée du projet et période	36 mois, de 2014 à 2017
Montant de la subvention du CAS-DAR	97 047 €
Budget total du projet	121 700 €

I – OBJECTIFS

Issu de la dynamique des CUMA, le collectif d'agriculteurs « Bois Paysan », reconnu GIEE depuis 2015, s'est constitué en 2011 autour de la question de la rationalisation de l'exploitation des parcelles forestières avec deux attentes simultanées : diversifier les revenus et gagner en autonomie énergétique, sécuriser la ressource bois dans le temps en adoptant une gestion professionnelle et durable. Depuis fin 2012, les membres du groupe ont souhaité prolonger leur activité, ouvrir leur champ d'intervention en s'interrogeant sur leur capacité à développer les principes de l'agroforesterie, notamment composés de haies champêtres, sur leurs exploitations.

Cet engagement dans un projet commun a abouti à créer l'association à but non lucratif loi 1901 «BOIS PAYSAN», et à porter le projet APIL. En 2014, au démarrage du projet, l'association comptait **25** exploitations agricoles adhérentes (elle en compte **44** en 2017).

Trois types de préoccupations ont motivé la constitution de notre association, à savoir : augmenter nos revenus et diminuer notre dépendance vis à vis des matières premières en produisant de la biomasse issue des parcelles forestières et des bordures de champ ; réduire les apports d'intrants (fertilisation et traitements phytosanitaires), grâce au développement des auxiliaires de cultures et des interactions agronomiques positives entre les haies et les cultures, en implantant des haies champêtres spécifiques, près de nos vergers par exemple ; améliorer notre environnement proche par l'implantation de haies champêtres dans les zones de plaines.

Ainsi, le collectif s'est donné 3 objectifs généraux :

- Mieux comprendre les principes et les mécanismes des agroforesteries.
- Renforcer les exploitations agricoles basées sur, ou souhaitant mettre en œuvre, des systèmes agroforestiers, au niveau économique et environnemental.
- Positionner et faire reconnaître notre collectif sur son territoire et à l'extérieur.

Pour répondre à ces objectifs généraux, 2 objectifs opérationnels ont été poursuivis :

- Développer un cadre et l'appui technique local nécessaires à la mise en œuvre pratique des systèmes agroforestiers et la valorisation des produits bois présents sur l'exploitation, en favorisant la création de valeur ajoutée multi-produits ; la réduction de la pénibilité et des charges ; l'autonomie en consommables agricoles ; la réduction des intrants.
- Se concerter, mutualiser nos moyens, développer notre collectif, et communiquer auprès du grand public.

II – MISE EN OEUVRE

Afin de répondre à l'ensemble de ses problématiques, le plan d'action APIL était structuré en deux grandes actions :

Action 1 : Agir en vue de renforcer nos pratiques agroforestières et trouver des débouchés pour nos produits bois.

Action 2 : Assurer le développement stratégique du groupe sur le terrain et conforter son assise technique.

Construire les ressources en matière de gestion et de valorisation des systèmes agroforestiers auxquels les agriculteurs pourront se référer par eux-mêmes :

Création et diffusion auprès de 150 agriculteurs d'un référentiel de gestion des surfaces agroforestières et de valorisation du bois notamment sur l'exploitation agricole. Ce référentiel est formalisé sur un support papier, un Guide pratique regroupant 14 fiches réparties en 4 catégories : Gestion en agroforesteries, plantation, entretien et produits.

Mettre en oeuvre les actions de valorisation environnementale et économique, et constituer le KIT conseil :

Le **diagnostic-conseil, agroécologique et plus particulièrement agroforestier**, a été conçu durant le premier semestre du projet APIL (avril à octobre 2014), en s'inscrivant en liens avec la construction du diagnostic agro-écologique élaboré par l'ACTA (territoire pilote durant la phase de test).

La très grande majorité du groupe initial a été diagnostiqué : 21 diagnostics ont fait l'objet de restitutions finales. En terme de surfaces, cela représente **2300 ha de surfaces agricoles** et **130 km de haies**, auxquels s'ajoutent **530 ha de forêt**. Compte tenu de la vague de nouvelles adhésions, ce travail va se poursuivre, afin de permettre à ce que tout membre du GIEE dispose de son diagnostic.

En parallèle, des projets de plantations ont été accompagnés pour un total de **35 ha** de parcelles agroforestières et **4 km** de haies. Les diagnostics ont fourni des prévisions de mobilisation bois, correspondant à **6000 m³** de coupes de bois issus des haies, et **8000 m³** de coupes de bois issus des forêts.

Intégrer les filières bois des territoires et créer les structures collectives de valorisation du bois :

Cette action phare du programme APIL a abouti à créer une société collective de commercialisation de produits bois regroupant 10 agriculteurs (GIE **Bois paysan Distribution**), à construire une gamme de produits destinés à la consommation domestique (sacs de bûchettes, allume-feux et bois barbecue) et à accompagner les agriculteurs dans la prospection commerciale, avec à l'issue la signature des premiers contrats d'approvisionnement avec des enseignes de la grande distribution et des magasins spécialisés (jardinage/bricolage) dans et hors le département, et les premières ventes de produits.

15 contrats d'approvisionnement ont été signés, et le chiffre d'affaires, représentant 5.000 € HT en 2016 (année de lancement), a déjà triplé sur le 1^{er} semestre 2017, laissant augurer une croissance des ventes. Ainsi, les agriculteurs visent un chiffre d'affaires de **40.000 euros** en 2017 et **100.000 euros** en 2018.

En parallèle, une seconde démarche de micro-filière a été accompagnée, à travers des projets de plantations de SAPIN BIO, destinés à fournir la société Ariégeoise **France Sapin BIO**.

Ces nouveaux débouchés favorisent les investissements en commun de matériel d'exploitation performants : ainsi la **CUMA Environnementale des Vallées Cathares**, véritable « bras mécanisé » de Bois Paysan, s'est dotée pendant le projet APIL d'une machine à bûchette et d'une remorque forestière, venant compléter le coupeur-fendeur, et réfléchit à s'équiper d'un treuil et d'un broyeur.

Mobiliser et promouvoir au sein du groupe et du territoire cible les actions de développement des systèmes agroforestiers.

Cette action s'est organisée autour de trois actions principales :

- **7 journées techniques** ouvertes aux membres de Bois Paysan et à d'autres agriculteurs du département, afin de sensibiliser sur les techniques de plantation, de taille et d'entretien des agroforesteries, et sur les formes de valorisation ;
- La sensibilisation des agriculteurs sur l'agroforesterie : **campagne de communication** dans la presse agricole « *Choisissez votre arbre, le projet APIL vous accompagne* », nombreux articles de restitution sur les actions mises en œuvre à travers le projet APIL... Au total, une trentaine d'articles produits par la Chambre d'agriculture de l'Ariège, des reportages réalisés par des médias locaux et régionaux, des articles publiés à l'échelle nationale dans des revues professionnelles.
- La mise en place d'une **expérimentation d'épandage BRF** chez un agriculteur en polyculture élevage, visant à analyser l'impact du bois comme élément concourant à résoudre les problématiques de gestion de matière organique pour les exploitations agricoles.

Partager et communiquer sur la démarche, les méthodes et les résultats.

A travers le programme APIL, le GIEE Bois Paysan et la Chambre d'agriculture qui l'accompagne ont noué des relations avec de nombreux réseaux locaux, régionaux et nationaux, parmi lesquels des groupes d'agriculteurs (comme le GIEE Biomesafe dans Gers), des organismes de développement, de recherche et d'enseignement.

La mise en œuvre et les résultats obtenus ont fait l'objet d'une diffusion à travers le **Groupe Réseau Métier Forêt, Arbres et Bois** des Chambres d'Agriculture de Midi-Pyrénées (puis d'Occitanie), les médias locaux et régionaux, les échanges avec des organismes partageant des problématiques analogues, comme l'AFAP et l'IDF. Des passerelles entre projets (Agr'EAU, CASDAR ARBELE) ont permis de capitaliser sur les modes opératoires, la manière de répondre à certains enjeux, l'évaluation des performances et des résultats.

III – RÉSULTATS

Aujourd'hui, le département de l'Ariège dispose du **cadre et de l'appui technique** nécessaires à la mise en œuvre pratique des systèmes agroforestiers et à la valorisation des produits bois présents sur l'exploitation : le référentiel a été largement diffusé, puisque **150** agriculteurs l'ont reçu en main propre. Des accompagnements ont été conçus et déployés : **30 prestations** agroforestières ont ainsi été réalisées auprès d'agriculteurs (haies, plantation agroforestières, paillage bois), et elles vont se poursuivre et s'intensifier, avec l'augmentation des projets de plantation : 30 ha de parcelles agroforestières sont prévus pour l'hiver 2017/2018, et l'on table sur un rythme de plantation à l'horizon 2020 de 50 ha par an.



Observant que cette dynamique de plantations agroforestières se concentrait principalement dans les secteurs de plaine, le GIEE Bois Paysan et la Chambre d'agriculture ont souhaité promouvoir l'agroforesterie auprès des systèmes de production d'élevage ; à ce titre, en s'entourant de l'expertise de l'Institut de l'Élevage et de l'IDF, ils ont construit le **GO PEI « AGROSYL »**, qui vise à renforcer l'agroforesterie en élevage et le sylvopastoralisme.

Le **diagnostic agroforestier** s'avère être un véritable outil de gestion du parcellaire agroforestier de l'agriculteur. Cet outil prévoit sur une période de 10 ans, les actions de plantation (haies intraparcellaire) et d'exploitation (renouvellement, éclaircie, enrichissement, entretien des bordures). Cet outil de gestion est notamment fondamental pour les agriculteurs qui se lancent dans une démarche de valorisation de leurs bois.

Soucieux de faire bénéficier à d'autres territoires ce savoir-faire, la Chambre d'agriculture de l'Ariège développe des échanges avec d'autres organismes d'accompagnement pour transférer ses bonnes pratiques.

De nouveaux débouchés ont émergé et viennent **structurer des filières locales** de valorisation du bois:

Une gamme de produits bois à forte valeur ajoutée, commercialisée de façon originale (et à notre connaissance inédite en France), via le GIE Bois Paysan Distribution, porté par des agriculteurs, qui a déjà vendu **500 m3** de bois.

En élevage, l'utilisation de plaquettes de bois en remplacement de la paille renforce l'autonomie. Dès aujourd'hui, à l'échelle des 2 exploitations qui ont fait ce choix, c'est l'équivalent de **400 m3** de bois paillage par an, issus de leurs exploitations plutôt qu'achetés à l'extérieur. Demain, c'est la création d'un nouveau groupe « broyats de bois » constitué de **40 agriculteurs** autour de l'achat d'un broyeur.

En productions végétales (notamment grandes cultures), les questions d'amélioration du taux de matière organique et de la substitution de la fertilité minérale ouvrent de nouveaux chantiers : amendement de fumier mixte-paille, de BRP... des essais ont d'ores et déjà été lancés, et le GIEE Bois Paysan sera aux côtés de son homologue Conser'sols dans la mise en œuvre du GO PEI « Rotations 4 pour 1000 ».

Ces débouchés créent de l'activité, génèrent des investissements et des emplois : création d'un service bucheronnage pour répondre aux besoins d'exploitation des haies et des bois, génération d'1 ETP sur les 10 exploitations et un prévisionnel en 2020 de 4 à 5 ETP sur les exploitations, investissements dans du matériel en commun, par l'intermédiaire de la CUMA Environnementale des vallées cathares, « bras mécanisé » de la dynamique de Bois Paysan.

Les actions mises en œuvre au cours du projet sont prometteuses, et ont percolé dans l'esprit des agriculteurs. Leurs initiatives se sont fait connaître au sein et en dehors du département. L'association Bois Paysan est reconnue sur le département et systématiquement consultée par les acteurs départementaux (DDT, collectivités, CRPF, Syndicats agricoles, Département, ...). Au niveau national, elle a tissé des relations fortes auprès d'autres groupes d'agriculteurs, également d'autres projets (PARASOL, ARBELE). Les relations construites dans le cadre d'APIL avec les organismes de recherche et institut techniques (INRA UMR DYNAFOR, IDELE, IDF) se sont consolidées, et permettent la capitalisation de résultats exploitables par les unités de recherche.

En termes **d'évaluation des performances des exploitations engagées** dans le projet, les dimensions économiques et sociales sont particulièrement parlantes, comme les chiffres d'affaires et revenus tirés de l'activité de Bois Paysan Distribution, ou la réduction de la pénibilité du travail qu'apportent les équipements acquis en commun à travers la CUMA.

La **montée en compétences des agriculteurs** membres de la société Bois Paysan Distribution, et leur autonomie dans la commercialisation de leurs produits, est un élément fort à retenir.



Inversement, les impacts en matière environnementale s'inscrivent dans le moyen terme, même si l'on peut *a minima* reconnaître la dynamique en matière de plantations répondant à des problématiques environnementales, comme la lutte contre l'érosion.

Avec l'obtention de ces résultats, le GIEE Bois Paysan se fixe de nouvelles perspectives.

Il souhaite poursuivre son ouverture à de nouveaux membres (l'association compte désormais 44 membres, dont 28 ont été labellisés au 1^{er} janvier 2017) et développer de nouveaux projets. Il s'appuie sur sa notoriété acquise et son expérience pour démultiplier les actions (vulgarisation, journées techniques et de sensibilisation) et proposer aux agriculteurs un vecteur de développement en Ariège et un modèle reproductible pour les autres départements.

Les questionnements identifiés dans le nouveau projet agroécologique du groupe visent à valoriser la ressource bois présente sur leurs exploitations à travers deux nouveaux produits considérés comme des amendements bois: le paillage bois (issu d'une litière animale composée d'un mix de plaquettes de bois et de paille), et le BRF (Bois Raméal Fragmenté).

Le groupe a donc pour perspectives le développement d'une **filière de vente multi produits bois** en s'appuyant sur l'initiative de Bois Paysan Distribution, en diversifiant la gamme de produits actuelle, les fournisseurs et les débouchés. En parallèle, il souhaite développer l'installation de systèmes agroforestiers et l'utilisation pérenne de produits bois sur l'exploitation agricole.

Ces actions s'inscrivent dans le prolongement et l'intensification des actions menées dans le cadre d'APIL, et viennent conforter les systèmes mis en place chez les agriculteurs déjà engagés dans la démarche et modifier les systèmes des agriculteurs qui souhaitent intégrer le projet. Les changements impliquent également les projets d'infrastructures ligneuses, notamment les plantations agroforestières et de haies.

Pour aller plus loin :

Site Internet et page Facebook (300 connections par mois) de l'association Bois Paysan :

<http://bois-paysan.com/>

<https://www.facebook.com/boispaysan/>

Site Internet du GIE Bois Paysan Distribution :

<http://bois-paysan-distribution.com/>

Site internet de la Chambre d'agriculture de l'Ariège :

<http://www.ariège.chambagri.fr/>